

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 mai 2024

### **Le ministère de la Justice et le Conseil national des barreaux poursuivent la promotion de la justice amiable auprès des justiciables français**

Le ministère de la Justice et le Conseil national des barreaux (CNB) lancent, pour la deuxième année consécutive, du 27 mai au 13 juin, une campagne nationale commune de valorisation de la justice amiable auprès du grand public.



La justice amiable est l'une des mesures phares du plan d'action pour la Justice décidé par Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice. Cette nouvelle politique est particulièrement importante en ce qu'elle rapproche nos concitoyens de la justice en leur permettant de devenir acteurs de la résolution de leur propre litige civil autrement que par la voie contentieuse. En Angleterre et au Québec par exemple, 90 à 95 % des affaires dont le juge est saisi font l'objet d'un règlement amiable alors qu'en France peu d'affaires sont transigées sans procès.

Ce changement de culture, déjà à l'œuvre à l'étranger, et souhaité par le garde des Sceaux, vise à ce que nos concitoyens aient le réflexe de recourir à la justice amiable. Cela suppose que les opportunités offertes par l'amiable, telles que la maîtrise des délais, soient, d'une part, mieux connues des justiciables et, d'autre part, que les acteurs judiciaires se les approprient pleinement. L'avocat dans son rôle de conseil occupe naturellement une place centrale auprès du justiciable dans le cadre de la promotion de cette alternative qui leur est proposée.

#### **Une campagne de publicité originale et à forte visibilité**

Le ministère de la Justice et le CNB ont décidé de poursuivre cette campagne nationale commune initiée fin 2023 afin de donner à la nouvelle justice amiable la visibilité qu'elle mérite.

Le concept initial « Gardez votre énergie pour les bons moments » a été revisité à travers de nouvelles propositions créatives.

Avec ces visuels et ce slogan, la lumière est portée sur l'évolution de l'offre de justice et l'opportunité d'assurer un règlement apaisé des conflits, partant du constat qu'une procédure judiciaire peut s'avérer difficile à vivre au quotidien.

« L'amiable est un modèle d'avenir qui propose une image renouvelée de la justice, plus proche du justiciable. Cette nouvelle justice civile est aussi une révolution qui pour être menée à bien doit associer tous les acteurs du droit, qui, par choix et conviction, en feront la promotion afin qu'elle soit connue et comprise des justiciables. Cette campagne de communication du ministère de la Justice et du Conseil national des barreaux illustre notre détermination à accompagner ce changement de culture en le valorisant auprès de tous nos concitoyens afin qu'ils fassent, à leur tour, le choix de l'amiable », **déclare Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice.**

« La justice amiable est une chance pour les justiciables et une opportunité pour notre profession, que nombre de consœurs et confrères ont déjà saisie. En tant qu'avocats, nous avons la responsabilité de promouvoir cette approche et de continuer à acquérir les compétences nécessaires pour accompagner nos clients vers des solutions apaisées et efficaces. Cette campagne en partenariat avec le ministère de la Justice donne à voir, de manière volontairement décalée, cette nouvelle approche de la justice encore trop peu utilisée par les Français », **ajoute Julie Couturier, présidente du Conseil national des barreaux.**

Tout savoir sur la politique de l'amiable > [La justice amiable | Ministère de la justice](#)  
Trouver une solution amiable à votre litige > [Trouver une solution amiable à un différend | Justice.fr](#)  
Contacter un avocat > [avocat.fr](#) | [Avocat.fr \(www.avocat.fr\)](#)

#### **Contacts presse :**

##### **Conseil national des barreaux**

François-Xavier Lambert : 06 64 72 61 93 - [fx.lambert@cnb.avocat.fr](mailto:fx.lambert@cnb.avocat.fr)  
Agence Bazaille Consulting : [communication@bazailleconsulting.fr](mailto:communication@bazailleconsulting.fr)  
Guillaume Bazaille : 06 77 98 22 94 / Marie-Danièle Matondo : 06 80 60 18 13

##### **Ministère de la Justice**

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
Bureau de presse : Tél : 01 44 77 65 54 - [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)